

Programme de formation

Arrêté : 30 juillet 1974

Décret : 2 décembre 1998 - Décret : 30 août 2010

Code Travail R 4323.55 à 57 (ancien R 233-13-19),

NORMES NFC 18510 issues du guide de Sécurité UTEC 18-510

Habilitation électrique

BD, HD, HDV**BS, BE manœuvres****BP****BC, BE mesures, BE vérifications****BI, BIV, B2, B2V, BR, BE essais, BC****HI, HIV, H2, H2V, HC**

Travaux pour exécutants non électriciens

Opérations simples et manœuvres

Pose de modules photovoltaïques

Consignations et contrôles pour électriciens

Travaux et interventions électriciens, électriciens, techniciens maintenance

Travaux Haute Tension (HTA) - Electricien travaillant en haute tension

Qualification

- Délivrance de l'habilitation correspondante

Durée & Tarif

- 1 à 3 jour(s) en fonction des habilitations soit de 7h00 à 21h00 en fonction des habilitations
- 790€ / jour

Pré-requis

- Etre désigné par l'employeur
- Avoir une délégation de Pouvoir Sécurité

Public

- Non électricien
- Electricien

1	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	3
2	BUT	3
3	CONTENU THEORIQUE ET PRATIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1	LES ACCIDENTS D'ORIGINE ELECTRIQUE EGALE	3
3.2	NOTIONS D'ELECTRICITE	3
3.3	EFFETS ELECTRISATION / ELECTROCUTION	3
3.4	HABILITATION	4
3.5	SYMBOLISATION DES INDICES DE PROTECTIONS IP	4
3.6	MATERIEL PROTEGE	4
3.7	INCIDENTS OU ACCIDENTS	4
4	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE	4
5	MOYENS	5
6	CONDITIONS ATTRIBUTIONS	5

1 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre aux non électriciens de faire des opérations sur tout ou partie d'un chantier en exploitation après l'avoir mis hors service

2 BUT

Avoir des notions suffisantes dans les différents paramètres électriques afin que le travail à effectuer soit sans danger dans l'application des principes généraux de prévention incluant l'évaluation et l'analyse du risque électrique.

3 PROGRAMME

- Préambule
- L'électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les règles de sécurité
- La consignation
- Les domaines de tension, la nature et le niveau des opérations
- Les distances
- L'habilitation
- Le non électricien
- L'électricien
- Les interventions
- Le chargé d'intervention
- Le chargé de travaux
- Le chargé de consignation
- En cas d'accident
- L'incendie
- Responsabilité
- Pièces annexes

3.1 les accidents d'origine électrique égale

- Méconnaissance des risques électriques
- Défaillance du matériel
- Conditions de travail
- Non utilisation des E.P.I
- Comportement « humain », je sais mais je ne fais pas
- Non-respect des règles de procédures

3.2 Notions d'électricité

- Tension – intensité – résistance – impédance
- Loi d'Ohm – effet Joule

3.3 Effets électrisation / électrocution

- Statistiques des accidents du travail
- Mécanisme
- Le court-circuit
- L'induction
- Les effets physiques

3.4 Habilitation

- Qualification – niveau
- Obligations de l'employeur
- Contrôle des connaissances
- Symboles d'habilitation
- Titre d'habilitation

3.5 Symbolisation des indices de protections ip

- 1er Signe = pénétration des solides de 0 à 6
- 2e Signe = pénétration des liquides de 0 à 8
- 3e Signe = dommages mécaniques de 0 à 9

3.6 Matériel protégé

- Définitions
- Classe de matériel BT
- Degré de protection (normes)
- Influences externes
- Le différentiel
- Protection contre les contacts directs
- Opération sur ouvrages électriques

- Accès réservé aux électriciens
- Le chargé de travaux
- Le chargé de consignation
- Le chargé d'intervention
- L'exécutant
- Le non électricien
- Respect des instructions et consignes
- Les distances

3.7 Incidents ou Accidents

- L'électrisation
- L'électrocution

4 CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE

- Travaux hors tension

- Travaux sous tension
- Nettoyage sous tension
- Interventions – chargé d’intervention
- Consignation
- Equipement de base
- Equipement complémentaire selon le risque
- Les informations
- Le respect des consignes de sécurité
- Les zones d’environnement selon habilitation
- Les balisages
- Utilisation des outils adaptés
- Rester dans les limites de son habilitation
- Le régime de neutre
- Les interventions TBT et BT
- Les interventions de connexion
- Les interventions de remplacement

Que faire en cas d’incendie ?

- La responsabilité pénale
- La responsabilité civile

5 MOYENS

1. Support pédagogique interne
2. Armoire électrique
 - Sources internet
 - Normes
 - Support INRS – CNAM
 - Autres

6 CONDITIONS ATTRIBUTIONS

- Contrôle permanent des acquis
- Exercices pratique in situ
- Délivrance d’habilitation correspondante